

SOMMAIRE

MOT DU CONSEIL COMMUNAL	5
ASSEMBLÉE COMMUNALE	6
2. Présentation de décomptes d'investissement	7
2.1 Construction d'un bâtiment scolaire, Arconciel	7
2.2 Déplacement du ruisseau du Russalet, Épendes	8
2.3 Étude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois-d'Amont, Épendes	8
3. Modification du budget d'investissement 2026	9
3.1 Approbation d'un crédit investissement de CHF 135'000.– pour l'étude de l'assainissement des eaux secteurs Russalet, Pudressa et Pré du Château, Épendes	9
3.2 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 112'000.– pour la remise en état du crépi au bâtiment scolaire, Épendes	10
4. Comptes 2025	12
4.1 Comptes de résultat	13
4.2 Comptes d'investissement	27
5. Approbation des statuts de Arcia Région Culturelle	30
ADMINISTRATION	33
Assemblée communale constitutive	33
Fermeture estivale du bureau communal	33
Guichet virtuel	33
Nouveau poste au sein de l'administration communale	34
Scrutatrices – scrutateurs	34
Un point sur... La nouvelle tenancière de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel	37
Du côté de la population	38
Centenaires !	39
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	40
Calendrier 2026 des manifestations de Bois-d'Amont	40
SANTÉ ET SOCIAL	43
Santé	43
Social	43
Petite enfance	44
SENIORS	46
Service social communal – Bois-d'Amont Solidaire	46
Aide et soins pour les Seniors	49
SERVICE TECHNIQUE	50
Cimetière	50
Forêts	50
Déchets	53



SERVICE DE L'ÉDILITE

Frédéric Clément	Eaux	079 549 48 70
Rafael Varandas	Déchets / Bâtiments	077 269 59 87
Carlos de Jesus Vieira	Voirie	078 410 96 76

DÉFIBRILLATEURS

4 défibrillateurs cardiaques sont à disposition en cas d'urgence sur le territoire communal :

Arconciel Façade nord du bâtiment de l'administration communale, Place de l'Arche 1

Épendes A l'extérieur du bâtiment communal, Au Village 4
Dans la grange du bâtiment sis à la rte de Sales 49

Senèdes A l'extérieur du bâtiment situé à l'imp. de l'Etoile 5a

HORAIRES DÉCHETTERIES

Arconciel mardi et jeudi de 17h00 à 19h00
samedi de 8h30 à 11h30

Épendes mercredi de 17h00 à 19h00
samedi de 8h30 à 11h30

MOT DU CONSEIL COMMUNAL

Raclette ou Fondue ?

Mais quelle manière bizarre d'entrer en matière pour le dernier mot du Conseil communal de la législature 2021-2026 me direz-vous !

Et bien, pas tant que ça... Plaçons le contexte !

Raclette ou Fondue ? Il s'agit de la question phare d'un trend qui domine TikTok ou Instagram depuis quelques mois. Imaginez la situation : vous skiez et des enfants vous crient la fameuse question, confortablement assis sur le télésiège qui passe au-dessus de vous, pour pouvoir vous classer dans la Team Raclette ou la Team Fondue, sous-entendu les gens qui préfèrent la raclette ou la fondue. L'idée est de faire rire, d'ouvrir la discussion avec des inconnus, mais aussi d'apprendre à connaître un peu les gens en écoutant leur décision.

A l'heure où un bilan exhaustif de législature aurait pu être opportun, j'ai décidé d'utiliser cette métaphore pour clôturer les premiers 64 mois de vie de Bois-d'Amont.

Les membres du Conseil communal, élus par nos soins au début de cette première législature, ont énormément discuté durant cette période – régulièrement un lundi sur deux, mais aussi entre-deux, durant des séances en plenum ou non, au sein de la Commune ou non, en compagnie d'autres autorités ou non. Ils ont ri – parfois peu, parfois jaune, parfois beaucoup ! Mais ils ont surtout pris des décisions – bonnes, moins bonnes, quelques fois mauvaises... Ces décisions ont cependant toujours été mûrement réfléchies et ont toujours été sujettes à discussion ou à être challengées par les membres du Conseil eux-mêmes ainsi que par la population durant les assemblées communales ou au vert comme on dit – au détour d'un chemin en forêt, durant une manifestation organisée par une société de la Commune ou au bistrot à l'heure de l'apéro. Je crois que je ne m'avance pas en écrivant que 2 mots qui pourraient caractériser la législature 2021-2026 de Bois-d'Amont pourraient être COMMUNICATION et TRANSPARENCE.

Gageons que cela continue ainsi durant la législature 2026-2031. Continuons à rire, discuter et prendre des décisions tous ensemble !

Alors, Raclette ou Fondue ?

Pour le Conseil communal
Samuel Kolly, conseiller communal



ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Bois-d'Amont sont convoqués en Assemblée communale des comptes le

Lundi 20 avril 2026 à 20h00 à la halle polyvalente d'Épendes

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du budget du 9 décembre 2025 (il ne sera pas lu)
2. Présentation de décomptes d'investissement
 - 2.1 Construction d'un bâtiment scolaire, Arconciel
 - 2.2 Déplacement du ruisseau du Russalet, Épendes
 - 2.3 Étude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois-d'Amont
3. Modification du budget d'investissement 2026
 - 3.1 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 135'000.– pour l'étude de l'assainissement des eaux secteurs Russalet, Pudressa et Pré du Château, Épendes
 - 3.2 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 112'000.– pour la remise en état du crépi au bâtiment scolaire, Épendes
4. Comptes 2025
 - 4.1 Comptes de résultat
 - 4.2 Comptes d'investissement
 - 4.3 Rapport de l'organe de révision
 - 4.4 Rapport de la commission financière
 - 4.5 Approbation
5. Approbation des statuts de Arcia Région Culturelle
6. Informations et divers
Les éventuels sujets de discussion ou questions que vous souhaiteriez aborder dans «les Divers» peuvent être transmis au Conseil communal avant l'assemblée par courriel à commune@bois-damont.ch.

Les documents se rapportant à l'ordre du jour sont consultables sur le site Internet www.bois-damont.ch et auprès du secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, durant les heures d'ouverture.



2. Présentation de décomptes d'investissement

2.1 Construction d'un bâtiment scolaire, Arconciel

Lors de l'assemblée communale qui s'est déroulée le 28 octobre 2024, un investissement de CHF 1'866'530.– HT a été approuvé afin de construire un nouveau bâtiment scolaire à Arconciel. Les travaux ont débuté le 23 janvier 2025 et la remise des clés a eu lieu le 11 juillet 2025. Les délais serrés ont été tenus et la qualité espérée est au rendez-vous. Ce nouveau bâtiment accueille trois classes – dont une classe enfantine – depuis la rentrée d'août 2025. Il a été inauguré sous un soleil radieux et dans une ambiance chaleureuse le 6 septembre 2025.

Le compte d'investissement présente des dépenses pour CHF 1'975'778.66 TTC. Si nous avons pu optimiser le coût de construction du bâtiment au niveau de ses fondations, des coûts plus importants qu'estimés ont été engendrés pour la localisation des conduites existantes, de même que pour le raccordement du bâtiment à l'électricité et à internet.

La subvention promise par le Canton, respectivement la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) se monte à CHF 104'196.45 et celle attendue pour les panneaux photovoltaïques devrait s'élever à CHF 14'218.95. Nous espérons recevoir ces montants d'ici à l'assemblée du 20 avril 2026 afin de confirmer ces chiffres.

L'investissement total devrait donc être inférieur d'environ CHF 10'000.– par rapport au budget.

	Budget	Compte	Différence
Excavation, terrassement, remblayage, maçonnerie et aménagements extérieurs	222'186.75	240'017.75	+8%
Bâtiment (entreprise générale)	1'643'120.00	1'606'270.90	-2.25%
Frais secondaires	24'520.00	34'385.51	+40.23%
Architecte	77'648.50	77'648.25	0%
Ingénieur civil	3'000.00	1'275.60	-57.48%
Ingénieur CVCR (bilan thermique)	6'080.60	6'080.65	0%
Géomètre et gabarits	3'945.65	10'100.00	+155.98%
Divers et imprévus	18'182.00	0.00	0%
Coût total des travaux	1'998'683.50	1'975'778.66	-1.2%
Coût des travaux total			
Subvention cantonale	-107'155.00	-104'196.45	-2.7%
Subvention pour les panneaux photovoltaïques	-25'000.00	-14'218.95	-43.13%
Coût final	1'867'528.50	1'857'363.26	-0.55%



Il convient de préciser que le travail interne de l'administration, de l'édilité et du Conseil communal concernant le suivi de ce projet (appel d'offres, suivi de chantier, déménagement, fête d'inauguration) représente une somme d'un peu moins de CHF 30'000.-. Ce montant n'a pas été comptabilisé dans le compte d'investissement, mais se retrouve dans le compte de fonctionnement 2025. Des explications complémentaires seront données lors de l'assemblée.

2.2 Déplacement du ruisseau du Russalet, Épendes

Les raisons ayant conduit à l'établissement anticipé du décompte de cet investissement seront présentées lors de l'assemblée communale.

Les chiffres sont les suivants :

	Budget	Compte	Différence
Travaux de génie civil	102'300.00	0.00	0%
Frais secondaires, ingénieurs, etc.	37'000.00	9'296.60	-74.87
Participation du propriétaire	-42'300.00	0.00	0%
Total	97'000.00	9'296.60	-90.42%

2.3 Étude du traitement des eaux de surface de l'ensemble du bassin versant Nord du Bois-d'Amont, Épendes

Les raisons ayant conduit à l'établissement anticipé du décompte de cet investissement seront présentées lors de l'assemblée communale.

Les chiffres sont les suivants :

	Budget	Compte	Différence
Études	75'000.00	47'218.10	-37.04%
Total	75'000.00	47'218.10	-37.04%

3. Modification du budget d'investissement 2026

Le budget d'investissement 2026 de la Commune de Bois-d'Amont a été approuvé à une quasi-unanimité lors de l'assemblée du 9 décembre 2025. Les projets inscrits dans ce budget n'ont pas tous été présentés lors de rencontre, le Conseil communal souhaite poursuivre son travail sur certains d'entre-deux. C'est notamment le cas de 2 projets qui seront présentés lors de l'assemblée du 20 avril prochain.

3.1 Approbation d'un crédit investissement de CHF 135'000.- pour l'étude de l'assainissement des eaux secteurs Russalet, Pudressa et Pré du Château, Épendes

Ce projet a exigé plusieurs adaptations depuis son étape initiale. Un premier investissement a été présenté lors de l'assemblée du 5 décembre 2022. L'objectif était le déplacement du ruisseau sur la parcelle 406 (étude et réalisation).

Suite aux premiers résultats de l'étude, il s'est avéré qu'une étude complète du bassin versant était exigée par les services de l'état et l'ECAB. Un montant de CHF 8'600.- avait déjà été engagé, mais la Commune a décidé de stopper le projet. C'est pour répondre aux exigences de l'État que le crédit de CHF 75'000.- a été présenté lors de l'assemblée du 9 décembre 2024, englobant l'étude du déplacement du ruisseau, mais pas sa réalisation.

Cette étude du bassin versant est en cours. Le tracé nouvellement planifié du ruisseau passera en marge d'une ancienne décharge. Les travaux de recherches actuels font supposer qu'il y a de l'eau dans le sous-sol. Ces deux nouvelles données obligent la Commune à faire des études complémentaires afin de pouvoir faire des appels d'offres pour la phase de réalisation avec le maximum de sécurité concernant le sous-sol.

De ce fait, le Conseil communal privilégie de clore les deux investissements acceptés par l'Assemblée en 2022 et 2024 pour en créer un nouveau incluant le montant pour l'ensemble des études nécessaires. Il reprendra les éléments déjà investis ainsi que les travaux d'étude déjà payés et sera complété pour permettre une vision globale du site et des problématiques hydrologiques devant y être gérées. Ces études ont également pour objectif de permettre d'étudier les travaux de mise en séparatif du quartier du Pré du Château et celui de la Pudressa.



Libellé	Approuvé	Utilisé	Nouveau
05.12.22 Étude liée au déplacement du ruisseau	97'000.00	8'600.00	8'600.00
09.12.24 Trait. eaux surfaces sect. bassin versant Nord Bois-d'Amont	75'000.00	43'680.00	75'000.00
20.04.26 Études complémentaires			51'400.00
Total	172'000.00		135'000.00

Plan de financement

Coût estimé	135'000.00
Financement	liquidités

Charges financières

Amortissement dès la fin des travaux	1.25% CHF 1'687.50
--------------------------------------	--------------------

3.2 Approbation d'un crédit d'investissement de CHF 112'000.– pour la remise en état du crépi au bâtiment scolaire, Épendes

L'analyse énergétique (CECB+) réalisée en 2025 pour l'école d'Épendes a mis en évidence d'importantes faiblesses au niveau de l'isolation thermique du bâtiment. L'expert mandaté préconise d'intervenir à différents niveaux, mais en priorité sur la réfection du crépi extérieur et sur les fenêtres, ce qui permettrait selon lui de faire une économie importante sur le chauffage. Cette conclusion tient compte du fait qu'il s'agit d'un bâtiment protégé, d'une part, et que cela n'impacte pas la surface des salles de classe comme cela aurait été le cas avec une isolation intérieure, d'autre part.

Le Conseil communal propose d'intervenir en deux temps et de commencer, selon les recommandations de l'expert, par la pose d'un nouveau crépi isolant. Le coût des travaux pour la pose de ce nouveau crépi s'élève à CHF 140'000.–, soit CHF 120'000.– pour le crépi (selon offre), CHF 15'000.– d'échafaudage et CHF 5'000.– de divers et imprévus.

La commune de Ferpicloz, propriétaire du bâtiment à hauteur de 20%, prendra en charge la part des coûts correspondants – ce que l'Assemblée communale de Ferpicloz a déjà accepté – si bien que l'investissement pour Bois-d'Amont se monte à CHF 112'000.–, correspondant au 80% des coûts.

Le Conseil communal soumet à l'Assemblée communale un investissement d'un montant de CHF 112'000.– pour la pose de crépi isolant sur le bâtiment de l'école d'Épendes.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 112'000.00
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2027	3.0%, CHF 3'360.00
------------------------	--------------------



4. Comptes 2025

Lors de l'assemblée du 9 décembre 2024, le Conseil communal avait présenté un budget 2025 présentant un excédent de charges de CHF 436'024.–. Cette projection était fondée sur des dépenses revues et des budgets d'associations intercommunales bien épluchés, mais surtout sur des évaluations prudentes des revenus tout en considérant d'importants remboursements d'impôts. Cette phase budgétaire considère également l'envoi en juin de l'année d'établissement du budget des demandes d'acomptes d'impôts; le service des finances entrevoyait des augmentations modérées des revenus fiscaux. Les impôts spéciaux particulièrement difficiles à anticiper ont aussi influencé cette estimation. L'exercice 2025 clôt finalement avec des revenus fiscaux en hausse de près de CHF 320'000.–. Du côté des charges, elles sont globalement bien tenues, considérant un retour à une certaine normalité des coûts d'énergie et les entretiens sur certaines infrastructures communales qui ont pu être revus ou dû être reportés.

Lors de l'établissement du budget, l'évaluation des charges a été réalisée sans laisser une grande marge d'erreur et s'est avérée plutôt engageante notamment pour les charges d'entretien des immeubles communaux. Globalement, nous relevons que les chapitres induisant une part importante des charges communales sont bien maîtrisés et présentent des valeurs inférieures surtout dans le cadre de la santé, de la formation et des routes communales. Un chapitre diverge de cette tendance, il s'agit de celui traitant de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Malgré de nombreux remboursements portant sur l'exercice fiscal 2023, une anticipation partielle de ces derniers dans un budget prudent et de nouveaux revenus issus des impôts spéciaux participent fortement au bon résultat de l'année.

L'année 2025 a été marquée par une rotation importante du personnel communal. Deux démissions, un contrat de durée déterminée qui n'a pas été prolongé, un recrutement à refaire et des suppléances à mettre en place, la tâche n'a pas été simple. Le Conseil communal a immédiatement pris la situation en main et recruté de nouvelles forces pour reprendre les postes laissés vacants. Il n'y a pas eu de retard dans les tâches à effectuer. Le Conseil est très reconnaissant du travail réalisé et du soutien des personnes en place. L'impact sur les comptes de la commune n'est pas significatif car il se résume à des charges de personnel en-dessous de celles estimées.

Pour mémoire, l'année dernière il avait été nécessaire de réévaluer la provision pour impôts sur le revenu des personnes physiques, impactant le résultat. Il avait également été décidé d'augmenter le ducroire (charge) en raison d'un chapitre fiscal litigieux. L'exercice 2025 n'a pas fait l'objet des mêmes recommandations de la part de notre organe de révision.

4.1 Comptes de résultat

En comptabilisant un total des charges de **CHF 10'898'660.–** et un total des produits de **CHF 11'178'596.–**, l'exercice sous revue boucle donc avec un excédent de produits de **CHF 279'937.–**.

De manière générale et hormis les facteurs évoqués plus haut, les écarts les plus importants proviennent notamment d'éléments conjoncturels ou ne pouvant être budgétisés en septembre 2024. Leur comptabilisation n'a pas forcément d'effet sur le résultat, mais induit une certaine distorsion des valeurs analysées ci-dessous.

Vous trouverez ci-après le détail des comptes et du budget 2025 avec des explications concernant les écarts significatifs. Les tableaux détaillés (comptes d'exploitation, bilan et compte d'investissements ainsi que toutes les annexes aux comptes) sont disponibles sur le site de la Commune et à l'administration communale. Lors de l'assemblée communale du 20 avril 2026, des explications seront données sur les écarts les plus importants, les différences majeures avec les comptes 2024 et sur les conclusions données sur les comptes 2025 par le Conseil communal, la commission financière et l'organe de révision.

	Budget 2025		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	1'727'148.00	544'298.00	1'728'400.00	552'289.00
011/012 Législatif et exécutif	92'369.00	0.00	94'784.00	0.00

- > Préparation importante des conseillers communaux dans le cadre des assemblées communales et des séances d'information
- > Charges de l'exécutif légèrement inférieure que prévu
- > Tenue du budget pour les frais en lien avec le fonctionnement du Conseil communal

021/022 Administration des finances et services généraux	917'303.00	61'800.00	875'960.00	55'633.00
---	------------	-----------	------------	-----------

- > Contrairement à ce qui avait été initialement prévu pas de recours à des aides pour certaines tâches administratives, tournus du personnel communal maîtrisé
- > Evaluation et ventilation plus justes que les années antérieures des cotisations à l'assurance prévoyance
- > Plusieurs remboursements d'assurance perte de gain dus à certaines situations d'absences prolongées pour cause de maladie
- > Diminution des remboursements des frais de poursuite, par rapport au budget et à l'exercice précédent
- > Irrégularité sur les années due aux commandes de matériel de bureau comme les imprimés
- > Grande quantité de demandes de permis de construire, 20% de plus que le budget et 60% de plus qu'en 2024
- > Refacturation en recul due au décalage entre le traitement communal et étatique de ces demandes



- > Ventilation des frais en lien avec l'informatique, contrat arrivé à terme en 2025
- > Intégration non planifiée des pertes sur créances réelles et du croire selon normes MCH2
- > Charges inférieures de CHF 41'400.– sur l'exercice et différence entre charges et produits inférieure à 4.1% par rapport au budget

029 Immeubles administratifs	717'476.00	482'498.00	757'657.00	496'655.00
------------------------------	------------	------------	------------	------------

- > Imputation interne du loyer de l'administration
- > Les immeubles «Au Village 18» et le «Complexe communal» ont nécessité des interventions importantes. De manière générale sur tous les autres immeubles communaux, les frais d'entretien sont en-dessous des montants inscrits au budget. Cependant les imputations des salaires du personnel communal sont en hausse en raison de l'exécution de petites réparations en direct par l'équipe éditilaire et à la rotation du personnel
- > Charges de chauffage et de combustible en moyenne en recul par rapport au budget de plus de 35%
- > Fin du contrat d'exploitation de la gravière située à la route de Chésalles à proximité de Marly; cette dernière est totalement remblayée
- > Entretien supplémentaire dans le complexe communal dû au départ de plusieurs locataires et à un dégât d'eau pris en charge seulement partiellement par l'assurance
- > Auberge des Trois Sapins inexploitée durant l'année, cependant diverses interventions dues à l'entretien du bâtiment et préparation du projet de rénovation
- > Auberge du Château réouverte en janvier 2025 avec couverture totale du loyer; plusieurs interventions par le personnel communal pour permettre cette mise en place et petites réparations; report d'entretien de l'appartement sur le restaurant
- > Pour les auberges communales, il faut relever que l'amortissement comptable du bâtiment et des investissements réalisés représentent plus de 50% des charges
- > Démontage de la salle de classe provisoire dans la maison communale
- > Déplacement du chapitre correspondant au bâtiment «Au Village 18» (l'ancien fitness), celui-ci a nécessité plusieurs interventions importantes pour permettre la mise en location de la surface commerciale, mais surtout pour la remise en état de l'appartement à cause d'un dégât d'eau important. Cette intervention n'est pas encore terminée, mais a été introduite au budget 2026
- > L'immeuble dégage cependant un revenu non planifié couvrant partiellement ces charges
- > Charges en lien avec l'eau et l'épuration pour les 2 terrains à bâtir propriété de la commune

1 Ordre et sécurité publics, défense	120'621.00	86'200.00	94'583.00	82'572.00
150 Service du feu	106'702.00	85'500.00	83'840.00	82'084.00

- > Intégration du Corps de sapeurs-pompiers au nouveau service de défense incendie régional
- > Comptes 2025 favorables à la Commune pour le second exercice avec une participation communale non liées à la taxe non pompier nettement inférieure au budget grâce à un montant de plus de CHF 21'000.– versé en septembre 2025 concernant une ristourne de l'exercice 2024
- > Démission du personnel communal du Corps de sapeurs-pompiers

160 Défense	13'919.00	700.00	10'744.00	488.00
-------------	-----------	--------	-----------	--------

- > Dissolution progressive de l'organe de conduite et adaptation de l'organisation régionale, mise en place de points de rencontre d'urgence
- > Participations communales inférieures aux éléments connus lors de l'établissement du budget

2 Formation	4'638'671.00	1'141'263.00	4'408'762.00	1'039'874.00
211/212/213/214 Scolarité obligatoire	2'693'923.00	0.00	2'606'662.00	2'630.00

- > Relatif équilibre par rapport au budget, diminution des participations communales au cercle scolaire
- > L'Association des cycles d'orientation boucle l'année 2025 avec un léger excédent de produits d'environ CHF 30'000.–
- > Stabilité de la participation aux frais de logopédie
- > Participation aux dépenses du Conservatoire supérieure au budget et à l'année précédente

217 Bâtiments scolaires	342'267.00	58'434.00	310'767.00	39'568.00
-------------------------	------------	-----------	------------	-----------

- > Ventilation et diminution des charges liées à l'eau, l'électricité et le chauffage
- > Entretien nettement inférieur au budget sur les 2 bâtiments scolaires
- > Etablissement d'une convention avec la commune partenaire pour une meilleure répartition des frais en lien avec la gestion de l'ensemble des bâtiments scolaires mise en place dès 2026
- > Le bâtiment «Au Village 18» retiré du chapitre «Formation»
- > Important travail du personnel communal dans le cadre de la construction du pavillon scolaire d'Arconciel non attribué à l'investissement; charge unique
- > Sous-estimation des charges de mise en service et de conciergerie de ce bâtiment; charge unique
- > Abonnements liés à l'entretien du bâtiment reportés à l'année suivante

218 Accueil extrascolaire	470'093.00	352'347.00	441'999.00	346'958.00
---------------------------	------------	------------	------------	------------

- > Accueil de plus d'enfants que planifié lors de l'établissement des budgets, surtout pour l'année scolaire 2024-25, fréquentation en hausse une nouvelle fois de l'ordre de 5%
- > Renouvellement du personnel géré par la commission
- > Participations communales inférieures aux montants planifiés
- > Subventions uniques pour places supplémentaires

219 Cercle scolaire intercommunal	730'482.00	730'482.00	650'717.00	650'717.00
-----------------------------------	------------	------------	------------	------------

- > Fin du contrat de location et de support du matériel informatique en juin 2025
- > Augmentation des coûts liés aux impressions
- > Transports scolaires légèrement inférieurs aux coûts anticipés, malgré la ventilation des coûts liés au déplacement à la piscine dans le propre compte
- > Renouvellement et acquisition de mobilier et de matériel informatique selon budget



- > Décision de mettre à jour le mobilier d'une salle de classe par année, dans la mesure du possible
- > Participations communales moins importantes que planifiées à la vue des dépenses

22/23 Ecoles spécialisées et formation professionnelle	401'906.00	0.00	398'618.00	0.00
--	------------	------	------------	------

- > Légère augmentation de la participation communale aux institutions spécialisées, mais diminution de celle liée au Service de la formation professionnelle fixée sur la base du nombre d'apprentis venant de la commune et travaillant sur le territoire communal

3 Culte, sport et loisirs	328'798.00	110'376.00	329'695.00	120'061.00
32 Culture	48'334.00	0.00	42'405.00	0.00

- > Mise en place d'un kit de bienvenue à l'attention des nouveaux habitants, frais pas directement imputables
- > Autres contributions et subventions en adéquation avec le budget

34 Sport et loisirs	280'464.00	110'376.00	287'290.00	120'061.00
---------------------	------------	------------	------------	------------

- > Subventions et soutiens directs aux clubs sportifs en adéquation avec le budget
- > Nette augmentation des charges de personnel pour le nettoyage de la halle polyvalente principalement due au tournus du personnel et donc à la formation des intervenants, mais aussi à un entretien plus important que planifié de la part du personnel communal
- > Diminution importante des frais d'énergie et de combustible par rapport à 2024 et au budget
- > Travaux d'entretien moins importants que planifiés dans le bâtiment de la halle polyvalente à cause d'un report de certaines interventions en raison d'analyses en cours liées aux normes de protection incendie
- > Introduction de la nouvelle convention d'entretien des terrains de foot avec le HSFC avec un nouveau loyer de CHF 12'000.- pour les 2 terrains
- > Achat de matériel d'arrosage pour le terrain d'Arconciel en raison des périodes de sécheresse
- > Important travail et participation des conseillers dans le cadre des manifestations communales; adaptation du budget pour les exercices suivants à prévoir
- > Report des entretiens planifiés sur les places de jeux
- > Peu d'événements organisés dans le cadre du groupement d'animation villageois, cette dernière recherche toujours un comité
- > A l'exception du Noël des Aînés, succès mitigé des services offerts par Bois-d'Amont Solidaire

4 Santé	1'125'287.00	10'000.00	1'047'667.00	7'062.00
41 Hôpitaux, établissements médico-sociaux	750'135.00	0.00	695'984.00	0.00

- > Charges liées légèrement inférieures au budget, notamment participation aux subventions aux frais d'accompagnement des personnes âgées et de gestion de la commission de district des EMS

42 Soins ambulatoires	363'588.00	0.00	342'949.00	0.00
-----------------------	------------	------	------------	------

- > Charges liées inférieures au budget notamment pour la participation communale aux soins à domicile et à l'aide familiale

43/49 Prévention	11'564.00	10'000.00	8'733.00	7'062.00
------------------	-----------	-----------	----------	----------

- > Relatif équilibre par rapport au budget avec des charges et produits inférieurs

5 Prévoyance sociale	1'309'731.00	15'900.00	1'303'678.00	15'591.00
52 Invalidité	698'420.00	0.00	702'561.00	0.00

- > Relative stabilité de la participation communale aux institutions spécialisées sur la base des budgets donnés

53 Vieillesse et survivants	4'000.00	2'000.00	0.00	2'095.00
-----------------------------	----------	----------	------	----------

- > Aucune participation communale en 2025 pour les personnes indigentes
- > Remboursement pour l'agence AVS communale devra être revu dans le cadre de la modification de la LAVS

54 Famille et jeunesse	260'467.00	0.00	258'429.00	0.00
------------------------	------------	------	------------	------

- > Subventions accordées pour la garde d'enfants et à la crèche intercommunale légèrement inférieures au budget
- > Nette augmentation des subventions pour l'accueil familial de jour par rapport au budget; discussion en cours avec l'association fournissant le service
- > Comptes du service des curatelles inférieurs au budget, incertitudes à la suite de la volonté de l'exécutif de la Commune de Marly de quitter l'association; le comité de l'association comme le Conseil sont très attentifs à l'évolution de cette situation

55 Chômage	44'049.00	0.00	44'807.00	0.00
57 Aide sociale et domaine de l'asile	302'795.00	13'900.00	297'881.00	13'495.00

- > Diminution de la participation communale aux services sociaux, mais augmentation de la participation communale au SSHS (Service Social de la Haute-Sarine), en relation avec 2024, augmentation de plus de CHF 60'000.- en raison de remboursements inférieurs

6 Trafic et télé-communication	829'724.00	2'000.00	721'281.00	18'316.00
61 Circulation routière	685'602.00	2'000.00	592'677.00	18'316.00

- > Quantité de travaux d'entretien sur les routes communales en diminution
- > Emploi nettement inférieur des services hivernaux en lien avec la météo
- > Diminution du nombre de mandats donnés à des prestataires externes au privilège de compétences et forces de travail disponibles en interne résultant dans un transfert de coûts entre les 2 comptes



- > Frais d'honoraires d'ingénieurs et spécialistes en adéquation avec les éléments planifiés
- > Service de gestion et location de l'éclairage public adaptatif mis en service en décembre 2025, facturation seulement à partir de 2026
- > Amortissements planifiés en adéquation avec les normes comptables

62 Transports publics	144'122.00	0.00	128'604.00	0.00
-----------------------	------------	------	------------	------

- > Diminution de la participation communale aux dépenses relatives au trafic régional, sans modification de la fréquence des transports publics

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'246'216.00	1'083'634.00	1'367'779.00	1'142'073.00
71 Approvisionnement en eau	311'549.00	311'549.00	306'395.00	306'395.00

- > Charges d'entretien supérieures au budget en raison de plusieurs interventions ou liées à des chantiers en cours sur la commune
- > Moins grande consommation d'eau que prévue (évolution déjà mise évidence en 2023 et 2024)
- > Aucun achat de compteurs pour le renouvellement des installations chez les particuliers, commande effectuée en 2026
- > Pas d'encaissement de taxes de raccordement pour nouvelles constructions
- > Attribution au fonds de maintien de la valeur des installations de CHF 93'541.– et au fonds dédié à l'équilibre du compte de CHF 7'094.–, globalement supérieures au budget

72 Traitement des eaux usées	511'814.00	511'814.00	511'588.00	511'588.00
------------------------------	------------	------------	------------	------------

- > Charges d'entretien nettement inférieures par rapport au budget, report de plusieurs interventions en raison de la planification de plusieurs projets d'importance et d'interventions importantes sur le réseau de distribution d'eau
- > Comme pour l'adduction d'eau, honoraires de spécialistes et d'ingénieurs en diminution par rapport au budget
- > Attribution au fonds de maintien de la valeur des installations de CHF 258'545.–
- > Taxe de base et d'exploitation en adéquation avec le budget; diminutions planifiées sur le budget 2026

73 Gestion des déchets	250'635.00	237'500.00	269'037.00	269'037.00
------------------------	------------	------------	------------	------------

- > Interventions plus fréquentes du personnel communal dues à la rotation du personnel et à la formation de ces derniers
- > Frais de traitement et d'élimination des déchets supérieurs au budget, particulièrement concernant les déchets recyclés et les branches (en augmentation de 11.2% par rapport à 2024)
- > Pertes sur créance dues à des factures irrécouvrables
- > Taxe de base et d'utilisation supérieure au budget démontrant une bonne utilisation des bennes compacteuses
- > Nouvelle attribution à la réserve liée au financement spécial des déchets, couverture des charges à 100.9%, solde actuellement positif de cette réserve de CHF 25'190.–

741/771/790 Correction de cours d'eau, cimetières et aménagement du territoire	172'218.00	22'771.00	280'758.00	55'051.00
--	------------	-----------	------------	-----------

- > Entretien des deux cimetières communaux induisant des charges supérieures au budget, notamment en raison de l'achat de toilettes sèches pour celui d'Arconciel avec participation de la paroisse
- > Dépenses en lien avec l'approbation du Plan d'aménagement local du secteur d'Épendes et de l'élaboration du PAD du Pré du Bugnon largement supérieures aux estimations en raison de l'accélération du travail sur 2025 et aux nombres d'études complémentaires nécessaires pour le PAL
- > Comptabilisation de la participation aux frais du PAD selon convention signée avec la Fondation de la Sainte-Famille

8 Economie publique	63'804.00	55'084.00	52'033.00	44'439.00
81 Agriculture	31'076.00	22'356.00	29'950.00	22'356.00

- > Amortissement des investissements en lien avec les voies de communication à vocation agricole selon budget

82 Sylviculture	16'594.00	16'594.00	5'507.00	5'507.00
-----------------	-----------	-----------	----------	----------

- > Entretien du domaine forestier communal financé par la réserve

84 Tourisme	16'134.00	16'134.00	16'576.00	16'576.00
-------------	-----------	-----------	-----------	-----------

- > Entretien des infrastructures touristiques forestières communales financé par la réserve

9 Finances et impôts	25'029.00	7'930'250.00	36'104.00	8'347'643.00
91 Impôts	20'854.00	6'735'805.00	29'013.00	7'147'700.00

- > Ajustement des impôts sur le revenu et la fortune à percevoir en tenant compte des statistiques et sur la base de méthodes prudentes recommandées par l'organe de révision
- > Décomptes correspondants au budget, moins de remboursements que les années précédentes
- > Impôts sur les bénéfices et le capital des personnes morales sensiblement plus élevés que planifiés
- > Décomptes d'intérêts en faveur de la Commune pour des dossiers fiscaux ayant du retard dans leur règlement
- > Augmentation des impôts spéciaux, environ CHF 88'000.–, non prévisible lors de l'établissement du budget
- > Ajustement du du croire qui a induit un produit de CHF 160'000.–

93 Péréquation financière intercommunale	0.00	653'914.00	0.00	653'914.00
--	------	------------	------	------------

- > Selon budget



95 Part aux recettes sans affectation	4'175.00	167'000.00	4'337.00	173'478.00
---------------------------------------	----------	------------	----------	------------

- > Résultat légèrement supérieur au budget pour la part communale à l'impôt sur les véhicules à moteur

96 Administration de la fortune et de la dette	0.00	38'300.00	2'753.00	37'969.00
--	------	-----------	----------	-----------

- > Intérêt sur les créances fiscales
- > Intérêt sur placements financiers avec taux d'intérêts moyen de 1,5% échus en cours d'année

97 Redistributions	0.00	650.00	0.00	0.00
99 Postes non ventilables	0.00	334'581.00	0.00	334'581.00

- > Prélèvement sur la réserve de réévaluation

Total des charges	11'415'029.00		11'089'981.00	
Total des produits		10'979'005.00		11'369'917.00
Excédent de charges		436'024.00		
Excédent de produits			279'937.00	

L'introduction du nouveau plan comptable MCH2 prévoit deux manières de présenter les comptes et les budgets communaux, à savoir que ces derniers ne sont plus seulement présentés exclusivement par chapitre (ou fonctions), mais également par nature (ou groupe). Le résumé ci-dessous reprend cette forme avec quelques explications. Il permet d'avoir une image plus précise des types de dépenses et de revenus de la commune.

	Budget 2025		Comptes 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	1'596'363.00	0.00	1'569'800.00	30'007.00

- > Rotation importante dans l'organisation du personnel communal (départs, engagements, maladie, accident et remplacements)
- > Jetons de présences et vacances de l'exécutif et des commissions inférieurs au budget dû à une charge de travail importante, mais des reports de certains projets en cours dans les investissements

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'132'169.00	0.00	1'986'864.00	160'527.00
--	--------------	------	--------------	------------

- > Limitation des charges en lien avec l'acquisition de matériel et de marchandise, report à l'année en cours
- > Légère baisse des acquisitions de mobiliers par rapport aux besoins identifiés en 2024
- > Forte baisse des charges d'électricité, de chauffage et d'eau des bâtiments communaux, périodicité de certaines charges à considérer
- > Entretien sur immeubles en légère hausse d'environ 4.2% par rapport au budget 2025 et également en hausse par rapport aux montants dépensés en 2024, de 23.4% (dus à des dégâts dans un appartement du complexe et des infiltrations d'eau dans le bâtiment de l'ancien fitness «Au Village 18 à Épendes» ; priorité donnée aux investissements urgents et soutenus par l'assemblée communale
- > Rectifications sur créances adaptées par l'organe de révision
- > Fin du contrat de location et de service du matériel informatique de l'administration et report à 2026 de la première annuité liée à l'éclairage public

33 Amortissement du patrimoine administratif	865'978.00	0.00	869'640.00	0.00
--	------------	------	------------	------

- > Ajustement par rapport aux investissements activés en 2025
- > Charges de réévaluation

34 Charges financières	67'328.00	0.00	84'352.00	0.00
------------------------	-----------	------	-----------	------

- > Intérêts bancaires surestimés sur l'année par rapport aux besoins en liquidités pour les investissements
- > Escompte sur impôts 2024 comptabilisé en 2025 sur décomptes établi par le Service des contributions

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	187'892.00	0.00	368'636.00	0.00
--	------------	------	------------	------

- > Attribution aux réserves de maintien de la valeur selon écart entre produits et charges pour les chapitres liés à l'eau et aux déchets

36 Charges de transfert	6'432'024.00	0.00	6'088'032.00	0.00
-------------------------	--------------	------	--------------	------

- > Légère baisse globale des participations de la commune à des organisations supra-communales (CHF 343'992.-, soit 5.4%), principalement en raison d'une bonne tenue des charges en lien avec les tâches de formation (principalement cercle scolaire) et de santé



39 Imputations internes	133'275.00	0.00	121'871.00	0.00
-------------------------	------------	------	------------	------

- > Selon budget à l'exception de la prise en charge par le cercle scolaire des frais liés aux bâtiments scolaires

40 Revenus fiscaux	0.00	6'699'400.00	610.00	6'942'386.00
--------------------	------	--------------	--------	--------------

- > Impôts directs personnes physiques, supérieurs au budget de CHF 138'890.–, soit 2.4%
- > Impôts directs sur personnes morales une nouvelle fois supérieurs au budget, produits supplémentaires de CHF 12'084.–, soit globalement 20.1% des montants prévus
- > Impôts spéciaux (gains immobiliers, mutations, successions) supérieurs au budget de CHF 90'252.–, soit 10.8%

42 Taxes	0.00	1'368'200.00	143.00	1'410'393.00
----------	------	--------------	--------	--------------

- > Taxes et émoluments selon budget et règlements en vigueur
- > Emoluments administratifs en légère baisse
- > Taxes sur l'adduction et l'épuration d'eau ainsi que la gestion des déchets légèrement supérieures au budget
- > Remboursements de tiers supérieurs aux valeurs planifiées

43 Revenus divers	0.00	7'969.00	0.00	16'943.00
-------------------	------	----------	------	-----------

- > Autres revenus liés au cercle scolaire

44 Revenus financiers	0.00	557'665	33.00	568'841.00
-----------------------	------	---------	-------	------------

- > Intérêts bancaires et de créances
- > Revenus liés au patrimoine administratif revu avec le déplacement du chapitre correspondant au bâtiment «Au village 18»

45 Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux	0.00	40'228.00	0.00	37'862.00
---	------	-----------	------	-----------

- > Prélèvement sur la réserve lié à l'équilibre du compte en lien avec l'épuration des eaux, pour couvrir les charges d'exploitation annuelle.

46 Revenus de transfert	0.00	1'837'687.00	0.00	1'746'505.00
-------------------------	------	--------------	------	--------------

- > Péréquation financière et subventions
- > Participations et subventions d'autres communes et de l'Etat, principalement liées aux comptabilités internes comme Cercle scolaire et AES
- > Diminution par rapport au budget principalement due au chapitre lié au cercle scolaire

48 Revenus extraordinaires	0.00	334'581.00	0.00	334'581.00
----------------------------	------	------------	------	------------

- > Prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif

49 Imputations internes	0.00	133'275.00	0.00	121'871.00
-------------------------	------	------------	------	------------

- > Selon budget à l'exception de la prise en charge par le cercle scolaire des frais liés aux bâtiments scolaires

Total des charges	11'415'029.00		11'089'980.00	
Total des produits		10'979'005.00		11'369'917.00
Excédent de charges		436'024.00		
Excédent de produits			279'937.00	

Globalement, les charges enregistrées lors de ce quatrième exercice de la nouvelle commune de Bois-d'Amont sont inférieures de CHF 325'049.–, soit 2.8%. Cette diminution est due, pour une grande partie, aux différences entre le budget et les comptes pour les charges de personnel, les charges de biens et services ainsi que les charges de transfert. Les autres éléments qui influencent ces charges sont les attributions aux fonds et réserves liés aux tâches d'adduction et d'épuration ainsi que de gestion des déchets. Ces charges ont comme contrepartie une augmentation de réserves liées. Le Conseil communal relève que dans l'ensemble les charges enregistrées dans les comptes 2025 sont bien tenues et utilisera les observations réalisées pour établir les budgets à venir.

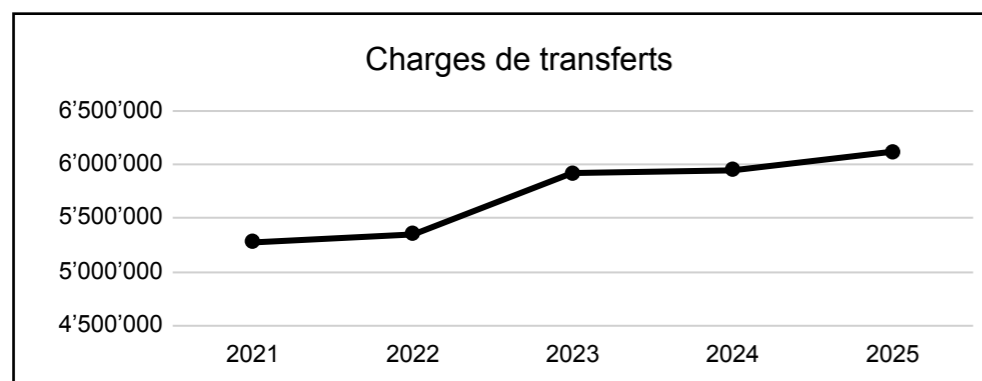
Du côté des produits, le Conseil communal constate avec satisfaction les revenus supérieurs à ceux escomptés. Mais il relève que ces éléments sont des estimations, car les montants ne seront réellement perçus que dans les années à venir, lorsque les décomptes auront tous été établis pour la période concernée. Il s'agit donc de procéder avec prudence à ces évaluations et dans tous les cas de ne pas prendre ceci pour argent comptant pour les exercices à venir. L'organe de révision a soutenu le service des finances dans l'adaptation du système d'évaluation et contribue à l'analyse des risques liés à la perception des impôts et autres taxes. Les nouvelles pratiques sont aujourd'hui en place et serviront sur les prochaines années.

La part des impôts spéciaux est une nouvelle fois importante. Elle est difficilement prévisible et dépend de facteurs externes comme le nombre de transactions immobilières et les choix effectués par les nouveaux retraités dans le cadre de leur 2^{ème} pilier par exemple. La perception d'impôts sur la fortune des personnes physiques continue sa progression et contribue également aux bons résultats de l'année. Elle dépasse les montants escomptés pour l'exercice. Bien que réévaluée chaque année, le Conseil se garde d'être trop optimiste et de réaliser des projections trop favorables. Il privilégie la prudence qui devrait permettre de poursuivre une vision plutôt pragmatique des finances communales dans le cadre du développement de projets d'envergure sur le territoire communal.

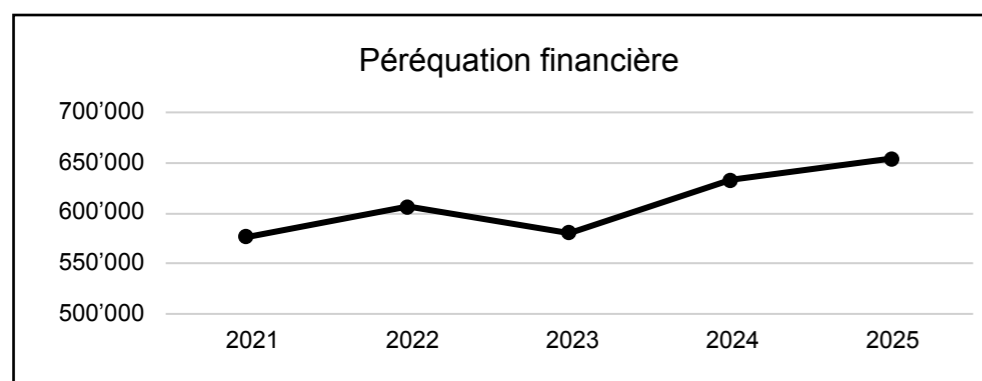
Le fait d'arriver au terme d'une législature est le moment opportun pour revenir sur l'évolution de certains éléments des comptes de la Commune de Bois-d'Amont. Une question qui revient régulièrement est celle des charges liées. Elles sont traitées dans le chapitre «charges de transfert» et regroupe principalement les «dédommagements à des collectivités publiques». Sur les 5 dernières années, le Conseil observe une augmentation globale de près de 15,9% par rapport aux chiffres de 2021. L'évolution a été particulièrement marquée en 2023 et tend à se stabiliser.



Cette évolution est évidemment due à l'augmentation des charges des associations intercommunales et des participations aux dépenses de l'état qui sont en fait collés sur l'évolution démographique régionale et/ou cantonale. Il y a également des situations particulières comme les associations qui traitent de nouvelles tâches, voient leur activité évoluer selon les besoins de la population ou qui sont liées à la conjoncture comme les services sociaux et des curatelles.



Si l'on parle de charges qui sont versées hors du périmètre communal, il faut aussi retenir que notre commune est bénéficiaire de la péréquation des besoins comme de celle des ressources. Celles-ci ont aussi passablement évolué depuis les premiers jours de notre jeune commune. Elles évoluent globalement de plus de 13,3% et contribuent aujourd'hui à 5,75% des revenus. Malgré une légère diminution en 2023, elle poursuit une évolution positive dont le Conseil est plutôt satisfait. La péréquation des ressources notamment est basée sur une formule mathématique intégrant plusieurs facteurs sur les 3 dernières années. Une revue de certains facteurs de cette formule est en cours à l'Association de Communes Fribourgeoise et pourrait aboutir à une nouvelle clé de répartition intercommunale des ressources financières de chacune.



Etant donné l'entrée en force au 1^{er} janvier 2020 de la nouvelle loi sur les finances communales et du règlement communal des finances, donc du nouveau modèle comptable MCH2, le Conseil communal n'a pu procéder à aucun amortissement supplémentaire, ni à la constitution ou l'attribution de montants à certaines réserves spéciales. L'excédent de produit de l'exercice, soit CHF 279'937.-, est donc attribué à la fortune de la commune de Bois-d'Amont. Elle dépasse les 7 millions de francs et se monte au 31 décembre 2025 à CHF 7'124'948.24.

Bilan

Les comptes présentés dans ce bulletin, et lors de l'assemblée du 20 avril prochain, sont le résultat du cinquième bouclage comptable pour la nouvelle commune de Bois-d'Amont, une législature entière. Le recul et les informations dont dispose le Conseil deviennent de plus en plus complets et permettront vraisemblablement, dès la prochaine période législative, de faciliter le travail de planification. Comptablement, c'est le bilan qui présente l'évolution de la situation économique de la commune.

	Solde au 31.12.2024	Solde au 31.12.2025
100 Disponible	1'782'784.00	2'367'157.00
101 Créances	3'490'445.00	3'463'256.00
102 Placements financiers à court terme	1'000'000.00	0.00
104 Actifs de régularisation	5'639'080.00	8'051'025.00
107 Placements financiers	228'213.00	24'213.00
109 Créances envers les financements spéciaux	392'648.00	393'403.00
140 Immobilisations corporelles (patrimoine administratif)	19'740'297.00	20'925'660.00
142 Immobilisations incorporelles	105'665.00	74'454.00
145 Participations, capital social	72'240.00	72'240.00
ACTIFS	32'451'371.00	35'371'409.00
200 Engagements courants	5'672'095.00	8'222'220.00
201 Engagements financiers à court terme	616'372.00	116'372.00
204 Passifs de régularisation	614'972.00	419'083.00
206 Engagements financiers à long terme	9'354'984.00	10'144'379.00
208 Provisions à long terme	0.00	0.00
209 Engagements envers des fonds de capitaux tiers	392'648.00	393'403.00
290 Financements spéciaux enregistrés comme capital propre	6'232'290.00	6'584'368.00
291 Fonds	208'513.00	186'730.00
293 Préfinancements	507'000.00	507'000.00
295 Réserve liée au retraitement (MCH2)	2'007'486.00	1'672'905.00
299 Excédent/découvert du bilan	6'788'384.00	6'845'012.00
Résultat d'exploitation	56'628.00	279'937.00
PASSIFS	32'451'371.00	35'371'409.00



A l'issue de l'année 2025, la somme du bilan s'élève à CHF 35'371'409.– contre CHF 32'451'371.– au 31 décembre 2024. Le capital a été augmenté du résultat de notre compte de fonctionnement et atteint la somme de CHF 7'124'948.24. L'importante différence du total du bilan s'explique par l'adaptation de la méthode de comptabilisation des débiteurs impôts. On retrouve la plus grande partie de cette différence dans le chapitre 104 traitant des actifs de régularisation et dans le compte passif 2005 enregistrant différentes opérations internes.

Du côté de l'actif, le Conseil communal relève que les avoirs et disponibilités de la commune diminuent tel que prévu dans le budget en lien notamment avec les investissements réalisés et payés durant l'année. Ceux-ci sont également impactés par le remboursement au mois de février 2025 d'un crédit ouvert auprès de PostFinance. Les montants placés ont été restitués et ont partiellement servi de liquidité pour ces projets. Le total des débiteurs ouverts pour l'exercice bouclé est conforme. Il n'enregistre qu'une évolution limitée étant donnée le cycle de facturation actuellement appliqué et le retard de certaines entrées. Le suivi de ces postes ouverts représente un gros travail, en particulier dans le cadre des impôts. Le Conseil communal observe un accroissement des dossiers sur lesquels il est nécessaire de procéder à des rappels et de passer par les poursuites. Même si en diminution par rapport à l'année 2024, ceci représente toujours un risque financier pour la commune. Les implications financières engendrées par ces situations sont quelques fois importantes et expliquent également les abandons de créance que le Conseil a dû concéder ces dernières années, malgré les méthodes de recouvrement déployées.

Au travers des rubriques 140, la Commune enregistre l'ensemble des investissements en cours ou terminés. On y observe notamment l'accroissement du compte en lien avec les travaux en cours portant sur les investissements devant être décomptés prochainement. Le nouveau bâtiment scolaire d'Arconciel et le crédit d'étude pour la nouvelle halle polyvalente y contribuent considérablement. Une grande part est toujours occupée par le projet des améliorations foncières des routes agricoles sur le secteur d'Arconciel. En effet, les autorités cantonales peinent toujours à boucler leur décompte, impactant également la trésorerie de la Commune. Les amortissements du patrimoine administratif prévus par la loi sur les finances communales sont également enregistrés dans ces comptes.

Au passif, en faisant abstraction des « comptes courant internes », les capitaux de tiers (dettes à moyen et long terme) sont en augmentation de près de CHF 53'300.– essentiellement due à un emprunt pour le pavillon scolaire malgré une évolution à la baisse de certains passifs de régularisation et à quelques factures reçues en 2026 portant sur des travaux réalisés en 2025.

Sur la base des valeurs du bilan et en tenant compte de la population enregistrée au 31 décembre 2025, l'endettement total net par habitant se monte à environ CHF 2'033.65.

La réserve liée au retraitement et à la réévaluation des actifs s'élève à CHF 1'672'905.–. Nous disposons encore de 5 ans pour l'utiliser comme le prévoient les normes en vigueur. Au rythme annuel d'environ CHF 350'000.–, cette approche est tout à fait réaliste et juste. Comptablement, les subventions accordées pour les différents projets ont été ajoutés aux engagements financiers à long terme. Elles ont fait l'objet des amortissements contractuels. Ces engagements financiers sont tout à fait conformes aux décisions de l'Assemblée et représente environ 28.7% du total du bilan.

En résumé le Conseil communal relève que notre bilan est sain et équilibré. La fortune communale actuelle permet de voir avec une relative assurance les exercices à venir qui pourraient être impactés par les finances cantonales, la conjoncture et les incertitudes économiques mondiales.

4.2 Comptes d'investissement

Lors de la fusion des communes d'Arconciel, Épendes et Senèdes, plusieurs investissements étaient en cours, ont été repris et mis au budget. Depuis, nombreux autres travaux d'importances se sont ajoutés à cette liste. Le Conseil communal évalue constamment les besoins en infrastructures et tente d'anticiper les nouveaux besoins liés à l'accroissement démographique. Même si la plupart des projets repris des 3 anciennes communes ont été terminés, il en reste encore l'un ou l'autre. Le détail des investissements en cours est donné dans le tableau ci-dessous.

	Budget approuvé		Comptes 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale				
Informatique – Mise en place d'une GED et outil de gestion	90'000.00		0.00	
Arconciel - Complexe communal – Assainissement énergétique (fenêtres)	600'000.00		0.00	
Arconciel – Complexe communal – Réfection du chauffage	280'000.00		9'411.35	
Arconciel - Auberge des Trois sapins - Installation panneaux photovoltaïques	70'000.00		32'125.77	
Arconciel – Auberge des Trois Sapins – Remplacement production chaleur et assainissement énergétique	360'000.00		6'475.49	
Épendes – Bâtiment Au Village 18	1'010'000.00		945'680.00	
2 Formation				
Arconciel - Pavillon scolaire	1'866'530.00		1'975'778.66	
3 Culture, Sport et Loisirs				
Épendes - Nouvelles halle polyvalente (études et analyses)	1'625'000.00		850'809.33	
7 Protection et aménagement de l'environnement				
Arconciel - Assainissement secteur La Dey - Le Pelleret, 2 ^{ème} partie	770'000.00		442'389.66	
Épendes – Déplacement du ruisseau Le Russalet	97'000.00		8'600.00	
Épendes – Traitement eaux surfaces secteur bassin versant Nord du Bois-d'Amont	75'000.00		26'000.00	
Taxe de raccordement				14'400.00
Épendes – Mise en séparatif Vuasoz et derrière Grand-Champ	55'000.00		0.00	



8 Améliorations structurelles dans l'agriculture				
Arconciel – Réfection chemins agricoles				
	1'300'000.00	478'800.00	1'331'398.52	642'244.00
Total des dépenses	8'198'530.00		5'628'668.78	
Total des recettes		478'800.00		656'644.00
Investissement net		7'719'730.00		4'972'024.78

Situation des investissements au 31 décembre 2025, présentant l'ensemble des investissements ouverts à ce jour et pour lesquels des travaux ou des dépenses ont été engagés. Ce tableau enregistre des opérations sur plusieurs années et ne se concentre pas sur l'exercice écoulé. Pour un état des mouvements enregistrés sur la période sous revue, veuillez-vous référer aux annexes à disposition sur le site de la commune et à l'administration.

Mise en place d'une GED et outil de gestion

Le projet est en cours. Au moment de la rédaction, le Conseil ambitionne d'attribuer le mandat prochainement et de déployer le système de gestion de séance dès le début de la nouvelle législature.

Complexe communal – Assainissement énergétique (fenêtres)

Le mandat ayant été donné en été 2025, le matériel a pu être commandé et le remplacement des fenêtres aura lieu dès les beaux jours en procédant logement après logement. La gérance responsable de l'immeuble apporte son soutien au projet.

Complexe communal – Réfection du chauffage

Le projet est en cours et les travaux devraient débuter au printemps.

Auberge des Trois Sapins – Installation solaire

Les travaux d'installation des panneaux solaires sont terminés. Les offres reçues pour l'attribution du mandat se montaient à environ CHF 60'000. L'établissement du décompte final est bloqué par la procédure de faillite de la société ETF SA et le versement de subvention Pronovo.

Auberge des Trois sapins – Rénovation en vue de la nouvelle exploitation

Le projet est actuellement en cours, une ouverture est planifiée pour fin mai. Le projet sera décompté au mieux en fin d'année.

Épendes, Bâtiment Au Village 18

Acquisition et projet d'étude terminés et décomptés, position reste ouverte jusqu'à la mise en location totale du bâtiment.

Arconciel, Pavillon scolaire

Les travaux sont terminés, le bâtiment a été inauguré, les élèves comme les instituteurs y ont pris leurs marques, le projet sera vraisemblablement décompté prochainement. Il devrait présenter un résultat légèrement inférieur au budget. A ce jour, toutes les factures et décomptes finaux ont été établis et réglés, nous attendons sur les versements de la subvention cantonale et de celle portant sur l'installation solaire.

Épendes, Nouvelle halle polyvalente

Les travaux d'étude sont en cours, une information détaillée sera donnée sur l'avancement des travaux lors de l'assemblée constitutive de fin mai. Le montant indiqué dans le tableau comprend tous les frais liés à ce projet, donc les analyses préliminaires, la phase de concours et les études en cours avec le bureau mandaté.

Assainissement des collecteurs du quartier de « La Dey » - 2^{ème} étape

Le projet a été accepté lors de l'assemblée du 13 décembre 2021 les travaux sont terminés et les dernières questions formelles sont en cours de clarification. Un décompte sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Épendes, Traitement eaux surfaces secteur bassin versant Nord du Bois-d'Amont

Le mandat a été attribué et l'étude est en cours.

Épendes, Mise en séparatif Vuasoz et derrière Grand-Champ

Ce projet d'étude a été validé en décembre 2025 et est en cours de réalisation. Les résultats seront exposés lors de la présentation de l'éventuel projet de réalisation de ces infrastructures partiellement liées à la nouvelle halle polyvalente.

Arconciel, Réfection des chemins à vocation agricole

Le projet a été accepté en décembre 2019 et est aujourd'hui terminé. Le bureau d'ingénieur mandaté et les services cantonaux sont toujours à la tâche pour finaliser les décomptes basés sur les éléments facturés. Le total des subventions ainsi que les parts incombants aux particuliers concernés seront calculés. Le Conseil communal relance régulièrement le service concerné et ne peut que déplorer les lenteurs rencontrées. Un décompte final sera présenté lors d'une prochaine assemblée.

Décompte des investissements ci-dessus mis à part, le compte d'investissement 2025 pour la commune de Bois-d'Amont présente des investissements nets pour CHF 1'991'410.53, soit un total de dépenses de CHF 2'023'793.45 et un total des recettes de CHF 32'382.92. L'ensemble des investissements planifiés pour l'année n'a pu être réalisé, terminé ou décompté. Ils ont été reportés au budget 2026 et seront entrepris dès que possible.



5. Approbation des statuts de Arcia Région Culturelle

Statuts de la nouvelle Association pour la Culture

1. Contexte général

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations (LAgg) au 1^{er} janvier 2021, la forme institutionnelle de l'Agglomération de Fribourg disparaît. Les tâches qu'elle assumait doivent être reprises par d'autres structures. Les missions liées au développement territorial ont été confiées à l'Association régionale de la Sarine (ARS).

En parallèle, les tâches de promotion culturelle régionale, jusqu'ici assumées par l'Agglomération et par Coriolis Infrastructures, ont fait l'objet d'un travail spécifique piloté par la Préfète de la Sarine depuis 2023.

Ce processus a conduit à la création d'une Région culturelle, constituée sous la forme d'une association de communes, conforme au droit communal et aux exigences de la future loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC).

2. Objectifs de la Région culturelle

La Région culturelle a pour but de :

- > définir et mettre en œuvre une politique culturelle régionale cohérente ;
- > soutenir les activités et institutions culturelles d'importance régionale ;
- > renforcer l'accès à la culture pour la population ;
- > soutenir les infrastructures culturelles régionales.

L'objectif principal est de regrouper sous une même entité les missions aujourd'hui éclatées entre plusieurs structures, afin de garantir la continuité des soutiens existants et de simplifier le dispositif institutionnel.

3. Un modèle modulaire et flexible pour les communes

La Région culturelle repose sur un modèle à plusieurs niveaux, permettant à chaque commune d'adapter son engagement selon ses priorités et ses moyens.

a) Le socle de base (CHF 5.–/hab.)

L'adhésion à la Région culturelle implique une contribution de base permettant notamment :

- > le soutien administratif et le conseil aux sociétés culturelles locales ;
- > l'organisation d'actions culturelles accessibles à la population ;
- > la participation au réseau culturel régional et à l'agenda culturel numérique fribourgeois.

Ce socle constitue la base commune de la coopération intercommunale en matière culturelle.

b) Modules complémentaires

Les communes peuvent ensuite souscrire, de manière volontaire, à des modules supplémentaires :

- > Module 1 – Promotion des activités culturelles : Soutien financier aux activités culturelles régionales, actions culturelles pour les écoles, AG culturel pour les jeunes à leur majorité.
- > Module 2 – Promotion avancée : Soutien renforcé aux grandes institutions culturelles et tarifs préférentiels pour les abonnements à Équilibre et Nuithonie.
- > Module 3 – Soutien aux infrastructures culturelles : Subventions pour les investissements dans les bâtiments et équipements culturels.

4. Situation spécifique de la Commune de Bois-d'Amont

Dans le but de promouvoir la culture dans la région de la Sarine, le Conseil communal propose d'adhérer à cette nouvelle association avec le premier module de promotion des activités culturelles.

Dès l'année 2027, le Conseil communal inscrira, au budget de fonctionnement, la participation convenue qui ne peut dépasser CHF 5.– par an sur la durée de la prochaine législature.

La Commune de Bois-d'Amont fait partie des 12 communes contribuant volontairement à la promotion de la culture et vient compléter les 10 communes contributrices actuelles au sein de l'agglomération.

5. Gouvernance et représentativité

La Région culturelle est organisée selon les règles classiques des associations de communes :

- > Assemblée des délégués : organe politique suprême, représentant toutes les communes membres ;
- > Comité de direction : organe exécutif ;
- > Commissions spécialisées (culture et infrastructures), composées d'expert·e·s indépendant·e·s, chargées de préavisier les demandes de soutien.



6. Intérêt du projet pour Bois-d'Amont

Pour la Commune de Bois-d'Amont, l'adhésion à la Région culturelle permet :

- > de sécuriser le financement et la gouvernance des infrastructures culturelles majeures ;
- > de bénéficier d'un cadre conforme aux nouvelles exigences légales cantonales ;
- > de participer activement à la définition de la politique culturelle régionale

7. Conclusion

La création de la Région culturelle constitue une réponse pragmatique et structurée à la promotion et au soutien à la culture dans le district de la Sarine. Pour Bois-d'Amont, ce projet représente une solution garantissant la stabilité des soutiens culturels existants et renforçant la coopération intercommunale.

Le Conseil communal invite dès lors l'Assemblée communale à approuver les statuts et le règlement d'organisation de la Région culturelle.

Les statuts de la nouvelle association sont disponibles sur le site www.bois-damont.ch



ADMINISTRATION

Assemblée communale constitutive

Nous vous informons que l'assemblée communale constitutive aura lieu le 26 mai 2026 à la halle polyvalente d'Épendes. Une convocation vous sera envoyée par un tout-ménage au début du mois de mai.

Fermeture estivale du bureau communal

Le bureau communal sera fermé du lundi 3 août au vendredi 14 août 2026 inclus.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà un bel été!

Guichet virtuel

Commandez une attestation depuis chez vous !

Dès à présent, vous pouvez commander les attestations suivantes sans devoir vous déplacer au guichet de l'administration communale :

- > attestation de domicile
- > attestation d'établissement (pour séjour dans une autre commune)
- > attestation de séjour (pour séjour dans notre commune)

Comment procéder ?



- > Scanner le QR code ou aller sur le site internet communal www.bois-damont.ch/attestations-domicile
- > Sélectionner l'attestation souhaitée et prendre connaissance de sa description
- > Cliquer sur « Commander mon attestation en ligne »
- > Se connecter au guichet virtuel / créer votre compte au besoin
- > Compléter le formulaire sur le guichet virtuel

Nouveau poste au sein de l'administration communale

Suite aux départs pour la fin du mois d'avril de Madame Anne Caille, secrétaire communale, et de Madame Laetitia Weber, responsable technique, la Commune a décidé de réorganiser son administration en procédant à l'engagement d'un administrateur communal.

Débutant son activité le 1^{er} avril, Monsieur Valentin Clivaz a été engagé à ce nouveau poste. En parallèle, le Conseil communal a finalisé l'engagement d'une remplaçante pour le poste de responsable du Service technique. Madame Nathalie Wicht débutera son activité le 1^{er} juin au sein de l'équipe.

La Commune remercie chaleureusement ses collaboratrices pour le travail accompli durant leurs années au service de la Commune de Bois-d'Amont et leur adresse ses meilleures vœux pour la suite de leur parcours professionnel.

Scrutatrices – scrutateurs

La Commune de Bois-d'Amont est à la recherche de scrutateurs/trices pour les votations et/ou élections.

Toute personne de discernement, même si elle n'a pas encore l'exercice des droits politiques (personne mineure ou étrangère), peut officier comme scrutateur/trice lors des votations et élections.

Cette fonction, rémunérée à CHF 28.–/heure, peut être un moyen, notamment pour les étudiant/e/s ou apprenti/e/s de gagner un peu d'argent tout en approchant la vie politique.

Intéressé/e ? N'hésitez pas à vous annoncer au secrétariat communal.



Le Pan dou Foua
C/O Guillaume Decrey
Sur-le-Moulin 43
1732 Arconciel

Merci pour votre commande

Attranchir
s.v.p



Un point sur... La nouvelle tenancière de l'Auberge des Trois Sapins à Arconciel

Madame Sandra Hayoz, la nouvelle tenancière !

Au terme de plusieurs mois de recherches, l'Auberge des Trois Sapins réouvrira prochainement ses portes avec à sa tête une nouvelle tenancière.

Madame Sandra Hayoz, âgée de 33 ans, a passé les 8 premières années de sa vie en Valais, canton d'origine de sa maman, avant de grandir dans le district de la Sarine. Elle vit en couple, sans enfant.

Depuis sa plus tendre enfance, c'est une passionnée de cuisine grâce à la transmission de son papa, lui-même chef cuisinier.

Titulaire d'un CFC de cuisinière ainsi que d'un CFC de cuisinière en diététique, elle bénéficie d'une expérience professionnelle de 15 ans dans la restauration, où elle a exercé successivement comme cuisinière, sous-chef puis cheffe de cuisine dans plusieurs établissements de la région.

Très engagée dans la formation professionnelle, elle est membre de la commission d'apprentissage du canton de Fribourg, instructrice pour les cours interentreprises des apprentis cuisiniers alémaniques et experte aux examens finaux pour les cuisinières et cuisiniers. Elle détient également un brevet fédéral de cheffe de cuisine.

Au cours de sa carrière, elle a participé à plusieurs concours de jeunes chefs rôtisseurs ; se classant 2^{ème} au niveau national et 6^{ème} au niveau international.

Elle souhaite proposer une cuisine traditionnelle, privilégiant autant que possible des plats faits maison à base de produits locaux. Accompagnée de son conjoint, sommelier de profession et grand passionné de vin, ils se réjouissent d'ores et déjà de vous accueillir et de vous faire plaisir à l'Auberge des Trois Sapins !

Le Conseil communal la considère comme une personne sérieuse, réfléchie et très motivée. Bien que discrète, Madame Hayoz se montre accessible, souriante et particulièrement agréable dans les contacts.

Il invite la population à faire sa connaissance et à venir découvrir sa cuisine dès le mois de juin.



BULLETIN DE COMMANDE

Groupe Le Pain du Four

- 18 avril – Pain d'Arkonhyi
- 20 juin – Pizza à l'emporter
- 11 juillet – Pain mi-blanc
- 10 octobre – La Kuchôla

Sur réservation
Pains env. 500g - CHF 7.-/pièce

Les bénéfices seront reversés à l'association 38.5 pour la santé des enfants.

1. Passez votre commande jusqu'à 5 jours avant la fournée

- nom
- prénom
- nombre de pièces souhaitées

=> Par envoi du bulletin ci-contre

=> Par e-mail : lepandoufoura@ gmail.com

2. Passez récupérer votre commande le jour de la fournée, au Four à Pain, entre 11h00 et 12h00 (11h - 13h pour les pizzas du 28 juin)

Fournées faites par des associations régionales

Ces fournées ne sont ni gérées ni vendues par le groupe

- 9 mai - Choœur Mixte Amont Choœur
- 12 septembre - Groupement des Femmes



#lepandoufoura@arkonhyi

Bulletin de commande

(nombre de pièce(s) souhaité)

- 18 avril – Pain d'Arkonhyi
- 20 juin – Pizza à l'emporter CHF 15.- pces (11h - 13h)
..... jambon jambon-champignon
- 11 juillet – Pain mi-blanc
- 10 octobre – La Kuchôla + paquet de 6 meringues à CHF 4.-

Nom :

Prénom :

N° de téléphone :

E-mail (facultatif) :



Du côté de la population

Nombre d'habitants

Au 31 décembre 2025, la Commune de Bois-d'Amont comptait **2'482** habitants.



Nouveaux citoyen·ne·s

La Commune souhaite une cordiale bienvenue aux nouveaux citoyen·ne·s!



Doyenne et doyen de la Commune

- > Germaine Currat, née le 17.12.1923
- > Giovanni Baiutti, né le 02.02.1926



Félicitations à nos doyens!

Naturalisation

- > Anabela de Conceição Miguel, le 12.11.2025
- > Enzo Miguel Modesto, le 12.11.2025



Toutes nos félicitations!

Mariages

- > Telma Ferreira Matos et Luís dos Santos Esteves, le 01.08.2025



Meilleurs vœux aux jeunes mariés!

Naissances

- > Ariella, née le 27.08.2025, fille de Mikaela dos Santos Pereira et João da Siva Matos



Félicitations aux heureux parents!

Décès

- > Marga Känel, décédée le 24.11.2025
- > Irénée Oberson, décédée le 21.12.2025
- > Maryse Clément, décédée le 25.12.2025
- > Georg Raemy, décédé le 09.01.2026
- > Jean Paul Duvoisin, décédé le 19.01.2026



Sincères condoléances aux familles en deuil.

Centenaires !

La Commune de Bois-d'Amont est fière d'avoir pu célébrer deux centenaires entre les mois de décembre 2025 et février 2026. Ces événements ont été l'occasion de rendre hommage à deux habitants ayant atteint l'âge remarquable de 100 ans, témoins privilégiés d'un siècle d'histoire et d'évolutions.

La Commune de Bois-d'Amont leur adresse ses plus sincères félicitations et leur souhaite le meilleur pour la suite, ainsi que de nombreux moments de bonheur entourés de leurs proches.

Monsieur Giovanni Baiutti



Madame Madeleine Cretin



CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Calendrier 2026 des manifestations de Bois-d'Amont

09.03.2026	Arconciel	Assemblée générale	Groupement des Femmes d'Arconciel
21-22.03.2026	Corpataux	Concert	Brass Band Bois-d'Amont
25.03.2026	Arconciel	Assemblée paroissiale	Paroisse d'Arconciel
03.04.2026	Épendes	Soupe de Carême	Paroisse d'Épendes
15.04.2026	Épendes	Assemblée paroissiale	Paroisse d'Épendes
26.04.2026	Épendes	Première Communion	Paroisse d'Épendes
03.05.2026	Marly	Méga Church	
20.05.2026		Pèlerinage à la Grotte	Paroisse d'Épendes
22.05.2026		Fête villageoise	Jeunesse d'Épendes
03.06.2026	Arconciel	Audition école de musique	Brass Band Bois-d'Amont
04.06.2026		Fête Dieu	Paroisse d'Arconciel
12.06.2026		Concert d'été	Brass Band Bois-d'Amont
19.06.2026	Épendes	Souper des engagés	Paroisses d'Épendes et Arconciel
01.08.2026	Arconciel	Fête Nationale	Ski-Club Épendes
29.08.2026	Épendes	Loto des aînés	Bois-d'Amont Solidaire
30.08.2026	Arconciel	Fête Patronale	Paroisse d'Arconciel
11.09.2026	Senèdes	St-Gorgon	Paroisse d'Épendes

09-10-11.10.2026	Épendes	Bénichon du Bois-d'Amont	Société Bénichon du Bois d'Amont
11.10.2026	Épendes	Repas	Colonie du Bois d'Amont
07.11.2026	Treyvaux	Confirmation	Paroisses
07-08.11.2026	Épendes	Concert spectacle	Amont Chœur
13-14.11.2026	Épendes	Concert spectacle	Amont Choeur
14.11.2026	Arconciel	Avant-ski (fartage et aiguisage des skis)	Ski-Club Épendes
20-21-22.11.2026	Épendes	Tournoi de Babyfoot	Jeunesse d'Épendes
28.11.2026	Épendes	Marché de l'Avent	Marché de l'Avent
29.11.2026	Épendes	Loto des enfants	Club Sportif Bois d'Amont
06.12.2026	Arconciel	St-Nicolas	Jeunesse d'Arconciel
12.12.2026	Arconciel	Goûter des bénévoles	Paroisse d'Arconciel
12.12.2026	Épendes	Concert de l'Avent	Brass Band Bois d'Amont
13.12.2026	Épendes	Noël des aînés	Bois-d'Amont Solidaire

Image d'antan



Senèdes, 1978

© Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. Collection de cartes postales.



ENSEMBLE DE JEUNES DE LA HAUTE SARINE

CONCERT ANNUUEL

03.05.2026
17h

Restaurant La Croix-Blanche
Le Mouret

”
1ère partie : Ensemble invité

2ème partie : EJHS
”




SANTE ET SOCIAL

Santé

Section des Samaritains du plateau du Mouret

Chantal Cotting, présidente et monitrice	079 472 16 66
Isabelle Delley, responsable des postes sanitaires	079 720 60 93
Renseignements divers, cours sauveteurs, cours samaritains	079 472 16 66

chantalcotting@bluewin.ch

Défibrillateurs cardiaques

Votre intervention peut sauver une vie ! Quatre défibrillateurs sont à votre disposition dans la Commune de Bois-d'Amont.

Pour vous permettre de les utiliser correctement, des cours de BLS-AED-SRC sont proposés sur le site redcross-edu.ch. Vous y apprendrez les principales mesures de réanimation.

Social

Guichet familles (prestations complémentaires pour familles)

Pour notre Commune, le guichet familles se situe dans le bâtiment administratif de la Commune de Le Mouret.

026 413 95 13 le mardi matin de 08h30 à 10h00 / guichetfamilles@le-mouret.ch



Petite enfance

Crèche Capucine

La crèche intercommunale Capucine accueille 20 enfants sur son site principal de Le Mouret et 22 enfants sur son site de Treyvaux.

- > Le Mouret – Route de la Voos 4
- > Treyvaux – Le Pré-de-la-Maison 11
- > 026 413 09 19 / info@crechecapucine.ch

famiya – service de garde d'enfants

Vous êtes à la recherche d'une place de garde pour votre enfant? Une alternative à l'accueil collectif en crèche? famiya propose des accueillant-e-s qui ouvrent leur milieu familial. Inscrivez votre enfant chez info@famiya.ch.

Vous êtes à la recherche d'un nouveau défi professionnel? Pourquoi ne pas devenir accueillant-e familial-e? C'est un emploi de la petite enfance que vous exercerez à votre domicile où vous pourrez bénéficier d'une bonne formation. N'hésitez pas à envoyer votre candidature à info@famiya.ch.

- > Passage du Cardinal 12 – 1700 Fribourg
- > 026 322 69 26 / info@famiya.ch

Ecoles maternelles et groupe de jeux

Découvrez quelques structures proposées dans la région :



T'A CONCOCTÉ UN PROGRAMME AVEC PLEIN D'ACTIVITÉS

Tu as entre 4 ans révolus et 14 ans et tu habites à Treyvaux, Bois-d'Amont, Ferpicloz, Le Mouret, La Roche ou Pont-la-Ville

Alors viens participer à nos activités

du 13 au 31 juillet et du 10 au 26 août 2026

Tes parents peuvent acheter les formulaires d'inscription (paiement cash) au bâtiment communal (salle des activités), route du Pafuet 42, Le Mouret, les **mercredi 29 avril et jeudi 30 avril de 18:00 à 20:00**

TARIF UNIQUE

Fr. 40.00 (5 activités à choix)

Nouveauté

Si l'une de tes connaissances, habitant une autre commune, souhaite participer au Croque-Vacances, c'est possible! Il suffit de venir acheter un formulaire lors de la vente.

Bon à savoir!
www.croque-vacances.ch
Le libretto pourra être consulté sur notre site internet dès le 26.04

 Pro Junior
Fribourg Freiburg

Merci de contacter l'association au 026 424 24 42 ou contact@projunior-fr.ch. La discrétion sera de mise.



Délai d'inscription des formulaires : 15 mai 2026

Mail: secretariat@croque-vacances.ch



SENIORS

Service social communal – Bois-d'Amont Solidaire

Livraison des commissions à domicile

Les Seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander leurs commissions auprès du magasin Denner à Épendes.

- > Commander du lundi au jeudi, la veille jusqu'au plus tard 16h00 pour le jour suivant, sauf les jours fériés;
- > Achats au minimum pour CHF 50.–, tabac et alcool non compris, à régler par paiement comptant ou par Twint;
- > Frais de livraison de CHF 4.– pour l'ensemble de la Commune.

Pour passer commande : 026 413 25 25 / olivier@boucherieclément.ch

Ramassage des déchets à domicile

Ce service de ramassage qui a lieu le 1^{er} mercredi de chaque mois de 14h00 à 16h00 s'adresse exclusivement aux personnes âgées ou à mobilité réduite, sans famille proche pouvant aider et sans voiture. Uniquement les objets cités seront ramassés.

- > Déchets recyclables : déchets de plastique, de verre, de papier et de métal;
- > Déchets à la compacteuse : les frais d'élimination sont à la charge du demandeur, la carte doit être remise à l'employé communal.

Les personnes remplissant les conditions peuvent s'inscrire auprès de l'administration communale.

Repas préparé par la boucherie Clément

Les Seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé ou mobilité ont la possibilité de commander ou d'acheter leur repas auprès de la boucherie Clément à Épendes.

Une subvention communale de CHF 2.– peut être accordée sur le prix du repas. Toutefois, une demande doit être faite au préalable à l'administration communale à Arconciel, laquelle transmettra les coordonnées du bénéficiaire à la Boucherie Clément.

Pour passer commande : 026 413 25 25 / olivier@boucherieclément.ch

Café-croissant à l'Auberge du Château à Épendes le 1^{er} mardi de chaque mois

Le 1^{er} mardi de chaque mois, un café-croissant est servi aux Seniors de la Commune, de 09h00 à 11h00, à un prix de CHF 4.50 seulement.

Repas pris à l'Auberge du Château à Épendes

Les Seniors ou les personnes momentanément atteintes dans leur santé et pour qui cela est difficile de se faire à manger peuvent consommer le menu du jour à l'Auberge du Château à Épendes.

Les 10 premiers menus sont à payer au restaurant et le 11^{ème} est offert par la Commune. Pour bénéficier de cette subvention communale, les personnes concernées devront se procurer une carte de fidélité auprès de l'administration communale à Arconciel.

Auberge du Château, Épendes	026 413 11 25
-----------------------------	---------------

Table conviviale à l'Auberge du Château à Épendes le vendredi midi

Une table conviviale est mise à disposition pour tous les citoyens et citoyennes le vendredi midi. Le menu est composé d'une petite entrée et du plat principal au prix de CHF 18.–. Les personnes intéressées sont priées de réserver le jeudi.

Auberge du Château, Épendes	026 413 11 25
-----------------------------	---------------

Club des aînés

Rejoignez un groupe de joueurs et joueuses pour partager des moments de convivialité autour d'une ou de multiples parties de cartes les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois à l'Auberge du Château à Épendes. Votre participation sera de CHF 5.–.

Responsables :

Isabelle Python	026 413 44 89
Jacqueline Allred	077 490 06 45
Monique Giordano	026 413 27 35 079 755 62 05
Monique Loup	079 244 40 49
Françoise Castella	026 413 27 35



Gym des aînés

Vous avez plus de 60 ans et vous souhaitez vous maintenir en forme ? Rejoignez le groupe, les mercredis à 15h00, soit à Épendes, soit à Praroman.

Pour tout renseignement :

Gisèle Risse, monitrice	026 413 32 15 079 511 27 62
-------------------------	--------------------------------

Balades conviviales pour tous

Ces balades qui ont lieu toute l'année et qui sont d'une durée d'environ une heure et trente minutes sont accessibles à tous.

Départ Arconciel, parking communal : 2^{ème} mardi du mois, dès 14h00

Départ Épendes, parking communal : 4^{ème} mardi du mois, dès 14h00

Service d'aide informatique proposé par les Sociétés de jeunesse

Si vous avez besoin d'un coup de pouce dans l'utilisation de votre téléphone portable, de votre ordinateur, de votre télévision, etc.

Tarifs : CHF 25.– la première heure, puis de CHF 15.– les suivantes (les frais de déplacement ne sont pas facturés).

Pour les Seniors de la Commune uniquement, une subvention communale de CHF 5.– est accordée par intervention.

026 564 23 38 / aide.informatique.ba@gmail.com

Loto des Seniors sur invitation

Par l'intermédiaire de la Commission de Bois-d'Amont Solidaire et avec le précieux soutien des Sociétés de Jeunesse d'Arconciel et d'Épendes, les Seniors retraités de la Commune sont invités avec grand plaisir au loto des Seniors qui se déroulera le samedi 29 août 2026 à 14h00 à la halle polyvalente d'Épendes.

Journée internationale de la personne âgée

La Commune de Bois-d'Amont invite avec grand plaisir pour cette belle occasion ses Seniors retraités à partager un moment convivial et échanger autour d'un café-croissant qui se déroulera le **jeudi 1^{er} octobre 2026 à l'Auberge du Château à Ependes de 09h00 à 11h00.**



Aide et soins pour les Seniors

Antennes de quartier

Les « antennes de quartiers » assurent un service d'aide et d'accueil à la communauté. Ce sont des personnes qui rendent régulièrement visite aux personnes seules, aux Seniors, aux familles lors d'une naissance et sur qui vous pouvez compter pour toutes sortes de petits services exceptionnels ou urgents.

- > www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/arconciel
- > [www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/Épendes](http://www.paroisse.ch/groupements/antennes-de-quartiers/Ependes)

Réseau Santé Sarine / Centre de coordination

- > Rue St-Nicolas-de-Flüe 2 – 1700 Fribourg
- > 026 426 92 00 / admission@santesarine.ch

Réseau Santé Sarine / Service d'aide et de soins à domicile

- > Rue St-Nicolas-de-Flüe 2 – 1700 Fribourg
- > 026 426 92 00 / sasds.reception@santesarine.ch

Foyers de jour

Foyer du Gibloux :

- > Route du Levant 4 – 1726 Farvagny
- > 026 411 81 81 / info@homedugibloux.ch

Foyer de jour de la Sarine :

- > Impasse Pré-Henry 8 – 1752 Villars-sur-Glâne
- > 026 422 57 46 / hms@santesarine.ch

Proches aidants Fribourg

Vous vous occupez régulièrement de votre parent âgé ou d'une personne atteinte dans son autonomie ou malade ?

Vous conduisez régulièrement une personne malade à ses rendez-vous médicaux ?

Vous aidez régulièrement une personne atteinte dans sa santé et son autonomie pour les tâches ménagères et les affaires administratives ou pour les commissions ?

Alors vous êtes concerné·e·s et n'hésitez pas à consulter le site www.pa-f.ch/fr

Pro Senectute Fribourg – service de nettoyage

En cas de besoin d'aide pour le ménage.

Pro Senectute Fribourg

- > Passage du Cardinal 18 – 1700 Fribourg
- > 026 347 12 40 / www.fr.prosenectute.ch

**PRO
SENECTUTE**



SERVICE TECHNIQUE

Cimetière

Désaffectation des tombes en 2026

Conformément aux art. 16 al. 1 et art. 17 al. 1 du règlement communal des cimetières, un quartier de tombes du cimetière d'Épendes sera désaffecté durant le 1^{er} semestre 2026.

Le quartier concerné par la désaffectation est signalé sur place au cimetière d'Épendes.

Les familles concernées qui n'auraient pas été informées personnellement sont priées de prendre contact **d'ici le 30 avril 2026** avec le Service technique, Monsieur Arthur Zambelli par mail à technique@bois-damont.ch ou par téléphone au 026 564 23 33.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

Forêts

Période printanière

La forêt revêt une importance cruciale pour la société, l'environnement et l'économie. C'est le poumon de la Terre. Sur ses 1223 hectares, notre Commune compte 330 hectares de surface boisée (communale et privée), soit 27% de son territoire. La forêt est présente du bord de la Sarine en bas des ruines du château d'Arconciel ou près de l'Abbaye d'Hauterive jusqu'au-dessus de l'Oratoire d'Épendes à 864 m d'altitude.

Les quatre fonctions de la forêt sont de protéger le territoire, produire un matériau durable, préserver la biodiversité et accueillir le public. Depuis 2016, la Corporation forestière Forêts-Sarine, dont Bois-d'Amont est partenaire, entretient et valorise la forêt communale. Elle fêtera son 10^{ème} anniversaire dans le courant du mois de juin par diverses animations.

Notre forêt est un lieu accueillant, où de plus en plus de personnes se promènent et se rencontrent, fréquentent les différents chemins, s'arrêtent à des bancs ou des tables, profitent de cette belle nature préservée pour se ressourcer. Nous devons tous en prendre soin, les déchets n'ont pas lieu d'être; les chemins à usage piétonnier, comme le sentier panoramique en copeaux, ne le sont pas pour les vélos ni les chevaux. Du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt. Le respect de chacun, de la faune et de la flore sont essentiels, il n'y a pas que l'être humain qui fréquente de temps à autre la forêt, mais de nombreuses espèces animales qui y sont continuellement.

Enfin, il est rappelé que si chacun est libre de se promener en forêt – sous réserve de dispositions particulières dans les zones de protection de la nature – il n'en va pas de même des prairies et des cultures, qui ne sont pas ouvertes au public, a fortiori en période de végétation. Bonnes balades printanières et estivales!





La forêt, un patrimoine vivant

L'Association des propriétaires forestiers privés du district de la Sarine
à votre service

Préserver et valoriser nos forêts

Les forêts sont un trésor collectif ; elles nous protègent, nous accueillent, produisent du bois et abritent une biodiversité précieuse. Pour qu'elles puissent continuer à fournir ces différentes prestations, les forêts ont besoin d'un entretien régulier.

QUI SOMMES-NOUS ?

Une association au service des propriétaires privés

Les forêts privées représentent 41% de la surface forestière du canton de Fribourg ; dans le district de la Sarine, ce chiffre s'élève à plus d'un tiers. Ces dernières constituent ainsi une richesse collective pour nos paysages, notre biodiversité et notre qualité de vie.

Créée en 2023, l'APF-Sarine regroupe plus de 130 membres et a pour mission de promouvoir une gestion forestière durable et soutenir les propriétaires privés ainsi que leurs intérêts. Pour répondre à ces défis, notre association offre des services et des outils pour entretenir et valoriser les forêts privées sarinoises tout en contribuant à développer l'économie forestière locale.

Une équipe proche de vous

APF-Sarine est constituée d'un comité et d'un réseau de propriétaires engagés, accompagnés par un responsable forestier compétent, qui mettent leur savoir-faire au service de vos forêts privées.

QUE PROPOSONS-NOUS ?

Des services pour une forêt vivante et durable

Préserver et valoriser nos forêts, c'est investir dans l'avenir. Ce faisant, nous favorisons un milieu propice à la faune et la flore d'une part, et d'autre part, préparons nos forêts à être plus résilientes face au changement climatique.

Des activités, rencontres et échanges

Outre notre engagement pour le développement d'une économie forestière locale, nous organisons, chaque année des sorties et activités de sensibilisation. En devenant membre, chaque propriétaire contribue à préserver et à tirer parti de son patrimoine forestier. Contactez-nous pour bénéficier de ces avantages.

Consultez notre site web : www.apf-sarine.ch

Devenez membre : <https://www.apf-sarine.ch/devenir-membre>

Recevez conseils et analyse gratuites : forestier@apf-sarine.ch
+ 41 79 216 84 74

Belfaux, septembre 2025

Adrien de Steiger et Ana-M. C. Gomes
Président et secrétaire de l'APF-Sarine



Comité, de gauche à droite : Daniel Francey (membre), Alexandre Julmy (vice-président), Marianne Dey (membre), Raphaël Clément (forestier responsable), Adrien de Steiger (Président), Ana-M. C. Gomes (secrétaire), David Yerly (membre).

Valorisez votre forêt !

VOS ARBRES ENTRE DE BONNES MAINS

Nos services comprennent :

- Analyse du potentiel de votre forêt
- Conseils personnalisés
- Initiation de projets
- Location de tablette centimétrique
- Optimisation des processus
- Organisation des travaux forestiers
- Abattage & commercialisation de bois
- Mise en relation avec les acheteurs

Visitez notre site web www.apf-sarine.ch pour plus d'informations sur nos missions et services.

Déchets

Avec l'arrivée des beaux jours, voici le rappel des bonnes pratiques en ce qui concerne l'élimination des **déchets verts**, tel que mentionné dans le MEMODéchets :

Branches et feuilles

Les branches (diamètre max. 15 cm) et les feuilles uniquement sont à apporter chez Monsieur Christophe Wyss, Chemin de la Molleyre 30, 1731 Épendes, 079 858 62 12.

Horaires : du lundi au vendredi 8h00-19h00, samedi 8h00-17h00, dépôts interdits le dimanche et les jours fériés.

Particuliers : avec votre carte de compacteur.

Paysagistes : sur rendez-vous avec Monsieur Wyss, uniquement pour les déchets produits sur le territoire communal. La limite est fixée à 5m³ de branches par propriétaire par année. Le propriétaire doit éliminer lui-même et à ses frais le dépassement. L'accès est refusé aux véhicules dépassant 3.5 t.

Souches et troncs

Les souches et troncs sont à ramener chez Fricompost SA, Route de la Comba 46, 1725 Posieux, 026 401 04 50.

Déchets de jardin

Sont acceptés dans les déchetteries : les mauvaises herbes, les tailles de fleurs, les racines de plantes sans pot.

Les billes d'hydroculture sont à déposer dans les déchets inertes.

Gazons

Les dépôts sont à effectuer auprès de l'agriculteur désigné pour votre secteur.

Horaires : du lundi au vendredi 8h00-20h00, samedi 8h00-17h00, dépôts interdits le dimanche et les jours fériés.

Déchets alimentaires compostables

Les restes de repas et les déchets de cuisine tels qu'épluchures, restes cuisinés, marc de café et coquilles d'œuf sont acceptés.

Les os doivent être éliminés dans le sac poubelle.

IMPRESSUM

Annonces de sociétés locales

Toutes les sociétés sportives et culturelles locales peuvent insérer une publication gratuite dans le bulletin communal et/ou sur le site Internet de la Commune dans le but d'annoncer un évènement par exemple.

Les contacts des sociétés locales culturelles et sportives, ainsi que des propositions de loisirs sur le territoire communal restent publiés de manière récurrente sur le site Internet de la Commune mais ne le sont plus de manière systématique dans le bulletin communal, ceci afin de rendre sa ligne éditoriale plus moderne et vivante.

Annonces payantes

Les associations à but lucratif, les commerçants et les artisans locaux ont la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture):

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 10.–
Annonce au format A5	CHF 20.–
Annonce au format A4	CHF 50.–

Les annonceurs extérieurs ont également la possibilité de publier des annonces dans le bulletin communal, pour autant que la place le permette (priorité aux annonceurs locaux), selon la tarification suivante (impression couleurs, publiée à l'intérieur des pages de couverture):

Logo unique ou annonce au format 5.6 x 13.0 cm ou 8.0 x 8.0 cm	CHF 20.–
Annonce au format A5	CHF 40.–
Annonce au format A4	CHF 100.–

Prochaine édition

La prochaine édition du bulletin communal paraîtra à l'automne 2026.

Toutes les demandes d'annonces doivent être transmises au secrétariat communal, **commune@bois-damont.ch**, jusqu'au **lundi 12 octobre 2026** (dernier délai).

Les fichiers sont à envoyer au format PDF à 300dpi.